

CONTRIBUTION DE LA DELEGATION FRANÇAISE.

Le ministère de l'Education et de la Culture française de Belgique et Monsieur l'Inspecteur R. Van Santbergen avaient bien voulu inviter une délégation de six historiens et géographes français, MM. ARNEUVE, AUDIGIER, BLAS, et DUCOUDRAY, M^{lle} GOGUEL et M^{me} MARBEAU, tous engagés dans la recherche pédagogique et en particulier dans l'expérimentation de thèmes d'histoire diachroniques en 6^e et en 5^e (1^{re} et 2^e années de l'enseignement secondaire).

Nous profitons de l'envoi du texte de nos communications pour remercier à nouveau vivement les autorités belges de l'accueil amical qui nous a été réservé dans le confortable centre pédagogique d'Esneux, une chute de neige ayant encore embelli ce magnifique paysage.

L'objet du colloque étant de confronter sur le plan international les problèmes de l'histoire face aux réformes de l'enseignement secondaire dans les pays francophones, nous nous sommes réparti les interventions de telle sorte que soit présentée la situation actuelle de l'enseignement de l'histoire, à ce niveau, en France.

M^{me} Marbeau s'est chargée d'une introduction concernant les structures générales de l'école en France, les programmes officiels et les contenus expérimentaux utilisés ; cette intervention a donc porté sur les conditions de l'enseignement de l'histoire et sur l'organisation de la recherche pédagogique.

M^{lle} Goguel a retracé les origines de l'expérience d'histoire diachronique en France et son déroulement au Lycée de Sèvres, en 6^e et en 5^e. Cette équipe de professeurs a joué un rôle pilote dans notre schéma expérimental.

MM. Ducoudray et Arneuve ont ensuite exposé l'organisation pratique et les modalités d'application de l'étude thématique et diachronique de l'histoire dans les C.E.S. expérimentaux.

Enfin M. Blas a rappelé les conditions particulières concernant les élèves faibles, une des originalités de notre expérience étant d'initier à l'histoire les élèves de la « voie III », élèves des classes de transition, qui ne bénéficient pas d'un enseignement de l'histoire et de la géographie dans le système français officiel.

LES GRANDS CADRES DE L'ECOLE FRANÇAISE (PRE-UNIVERSITAIRE)

(Voir tableau n° 1)

- L'enfant est admis à l'**Ecole Maternelle** de 2 ans à 6 ans dans la limite des places disponibles. La priorité est en général donnée à ceux qui ont de 5 à 6 ans (90% d'entre eux sont en fait scolarisés). L'Ecole Maternelle est en développement.

Les enfants sont confiés à de véritables institutrices (2 ans de formation après le baccalauréat) qui dirigent travaux et jeux dans des perspectives de rénovation pédagogique (développement harmonieux de l'enfant en fonction de son âge).

- **L'Ecole Elémentaire** accueille tous les enfants de 6 à 11 ans dans des classes, jusqu'ici hétérogènes, confiées à des instituteurs.
- La scolarité obligatoire est de 6 à 16 ans : le **Premier Cycle Secondaire**, comme l'Ecole Elémentaire, se trouve donc en faire partie. Le Collège d'Enseignement Secondaire accueille les élèves de 11 à 15-16 ans. En 6^e, affluent tous les élèves d'une classe d'âge (11 ans) par le biais du recrutement géographique. Les élèves sont divisés entre plusieurs filières : dans celle de type I, sont groupés les bons élèves, ceux qui sont destinés à l'enseignement long (baccalauréat) ; dans celle de type II, ou de C.E.G., les élèves doivent atteindre le Brevet d'Enseignement de Premier Cycle, mais il n'est pas exclu qu'ils accèdent à l'enseignement long dans le second cycle secondaire en fonction du développement de leurs aptitudes en classe de 3^e ; dans celle de type III (classes de 6^e et 5^e de transition), se trouve un groupe hétérogène d'enfants en difficulté (mauvaise scolarité élémentaire, handicaps socio-culturels et socio-économiques, faibles Q.I., enfants bloqués pour des raisons affectives ou physiologiques)... En principe, ils doivent être en mesure de réintégrer une scolarité normale par redoublement de leur 6^e ou passage en 5^e II ; en réalité, 1/5 peut-être d'entre eux y parvient. Certains entrent, à l'issue d'une 5^e III, au Collège d'Enseignement Technique pour préparer un Certificat d'Aptitude Professionnelle en 3 ans ; d'autres restent au C.E.S. dans les classes de 4^e préprofessionnelles de niveau. A l'issue de la 4^e, certains peuvent être admis dans un C.E.T. (s'ils ne sont pas trop âgés) ; les autres, plus faibles, terminent le second cycle du C.E.S. en 3^e préparatoire à l'apprentissage.

Les filières I, II et III, ne groupent pas tout à fait tous les élèves. Quelques Sections d'Enseignement Spécialisé accueillent des enfants sortant du Cycle Elémentaire avec de très grosses difficultés.

Signalons l'organisation des **C.E.S. expérimentaux à pédagogie différenciée**, en général appelés **C.E.S., en groupes de niveau-matière**. (Ce sont des terrains expérimentaux de l'Institut National de Recherche et Documentation Pédagogiques).

(Tableau n° 1)

SCHEMA SIMPLIFIE DE L'ORGANISATION DE L'ECOLE EN FRANCE.

Ecole maternelle

2 à 5 ans 4 ans 27 h. par semaine
90% des enfants de 5 à 6 ans sont, en fait, scolarisés.

Scolarité obligatoire 6 à 16 ans

5 ans 5 ans 1 **Ecole élémentaire** 27 h. par semaine
6 à 11 ans

C.P.	}	Activités d'éveil
C.E.1		
C.E.2		
C.M.1		
C.M.2		

6 h : 3 h + 3 h « à dominante intellectuelle »
H - G - SC. activités manuelles et artistiques

C.E.S. 4 ans 2 **PREMIER CYCLE SECONDAIRE**

(C.E.T. : 3 ans après 6° et 5°) **officiel** **Expérimental**
11 ans

6°	I	II	III étude du milieu naturel et humain	H et G = A + B et C + D groupes de niveau matière
5°	histoire			
4°	synchronique			
3°	de la préhis- toire à nos			
	jours			

↓
B.E.P.C.

LYCEE 3 ans **SECOND CYCLE SECONDAIRE**

15-16 à 8-19 ans	3 ans	long 2° } 4 h H-G 1° } pour T } tous par semaine 1789 ↓ nos jours	court (Technique) peu d'histoire 1 ou 2 h par semaine	2 ans	B.E.P.
BACCALAUREAT					

A leur sortie du Cycle Élémentaire, les élèves entrent en 6° du C.E.S. expérimental par cohortes de 96, ou de 72, formant 4 ou 3 groupes de 24 élèves. Ils sont rangés en **groupes de niveau-matière** dans les disciplines instrumentales : français, mathématiques, langue vivante (sur la base de leur dossier scolaire du Cycle élémentaire et de leurs résultats à divers tests) : groupes A, B, C et D. Un élève peut être en groupe A en français, B ou C en mathématiques, D en français et C ou B en mathématiques...

En sciences humaines, nous avons opté en 6° et 5° pour la **semi-hétérogénéité** et sur la base du classement dans les groupes de français. Ainsi nous avons pour 96 élèves deux groupes A + B et deux groupes C + D. Cette solution moyenne est à la fois critiquable et valable ; nous avons collégialement estimé qu'elle était la plus souhaitable. L'histoire et la géographie sont des disciplines intellectuelles : il semblait difficile de faire travailler et progresser ensemble des élèves allant du plus brillant, dynamique et motivé, au plus médiocre, apathique et bloqué, à moins d'atteindre une réelle individualisation de l'enseignement, ce qui n'est pas le cas ; à l'inverse, les sciences humaines peuvent motiver les enfants et servir à l'animation de la classe : une certaine hétérogénéité y est favorable. Le cas des élèves des groupes C nous préoccupait tout particulièrement ; ne risquaient-ils pas d'être gênés dans leur développement par certains enfants des groupes D ? Il semble qu'il n'en soit rien et qu'ils apparaissent comme les « locomotives » des groupes C + D, alors qu'ils auraient été placés généralement dans la situation inverse avec leurs camarades des groupes A + B. Ce facteur psychologique est non négligeable.

Un autre facteur a guidé notre choix : l'hétérogénéité des enseignants du Premier Cycle Secondaire. Les professeurs du Second Degré Agrégés et Certifiés ont une formation universitaire en histoire et géographie de cinq années au moins et ont effectué un an de stage pédagogique ; les Professeurs d'Enseignement Général de Collège ont une formation en trois années après le baccalauréat (pour les littéraires : français, histoire et géographie) dans des Centres de P.E.G.C. (comparables donc aux Régents belges) ; les Maîtres de transition sont des instituteurs (polyvalents) qui ont reçu une formation spéciale d'un an pour s'occuper des élèves de type III en 6° et 5°... Ajoutons qu'à côté de chacune de ces catégories existent des maîtres auxiliaires : licenciés occupant provisoirement des postes d'agrégés ou de certifiés ; bacheliers délégués temporairement sur des postes de P.E.G.C. ou de maîtres de transition. Tous ces maîtres auxiliaires ont en commun l'absence de toute formation pédagogique.

Les professeurs agrégés et certifiés sont destinés à l'enseignement dans la filière de type I, les P.E.G.C. à celle de type II, les maîtres de transition à celle de type III, des instituteurs dans les S.E.S... Tout se complique en 4° et 3° avec l'introduction — dans certaines sections — de l'initiation technologie.

Qu'on me pardonne un tel exposé. Il était indispensable, semble-t-il, pour que nos amis non Français, puissent suivre dans ce dédale de filières et avec cette variété de maîtres les deux questions qui nous préoccupent :

- l'enseignement et les programmes d'histoire face aux réformes ;
- l'organisation de la recherche pédagogique en histoire.

Les communications des enseignants-chercheurs français devant porter sur l'enseignement de l'histoire dans le 1^{er} cycle, j'évoquerai structures, programmes officiels et recherches concernant le Second Cycle à la fin de leurs exposés.

LES PROGRAMMES OFFICIELS D'HISTOIRE EN FRANCE

La brochure officielle « Horaires, programmes, instructions » d'Histoire et Géographie est distribuée aux participants de ce colloque (référence : I.N.R.D.P. - brochure n° 68 Pg - 1971 avec additifs sur encarts de Juin 1972 et Août 1973). Sur le **tableau n° 1** est brièvement indiqué le programme d'histoire.

- 1 — Dans le **Cycle Élémentaire**, une vaste réforme a eu lieu en 1969 instaurant le **tiers temps pédagogique**. Les 27 heures de classe se répartissent du Cours Préparatoire au Cours Moyen 2^e année en
 - 15 heures pour les disciplines instrumentales
 - 10 heures de français
 - 5 heures de mathématiques
 - 6 heures d'activités d'éveil
 - 6 heures d'éducation physique.

L'histoire traditionnelle doit céder le pas aux « **activités d'éveil** » favorisant la structuration du temps, de la chronologie, du concept de durée... permettant aux enfants une maîtrise des techniques d'enquêtes et de communication et une véritable initiation à la méthode historique (manipulation d'objets authentiques, utilisation de documents iconographiques et au Cours Moyen de textes) et à de multiples savoir-faire (comptes rendus oraux et écrits, courbes, diagrammes, maquettes...). La méthode active doit favoriser non seulement le **domaine cognitif**, mais donner à l'enfant des **attitudes** d'observation, d'action, d'esprit critique, de tolérance... Les données factuelles passent au second plan. En résumé, l'essentiel (pour nos objectifs) est la maturation de l'esprit enfantin liée au travail actif, à la structuration des concepts en fonction du développement génétique (élèves de moins de 11 ans), à l'acquisition de savoir-faire et d'attitudes scientifiques.

Nous souhaitons aussi que ces enfants soient aptes à recevoir l'enseignement de l'histoire dans le Premier Cycle secondaire et disposent donc d'un vocabulaire spécifique et de repères chronologiques et spatiaux.

L'ensemble des écoles élémentaires françaises est loin d'être parvenu à mettre en place de telles activités d'éveil en histoire (en géographie et en sciences non plus, encore que ces deux domaines semblent présenter pour maîtres et enfants moins de grosses difficultés dans la voie d'une authentique rénovation pédagogique).

- 2 — **Les programmes officiels d'histoire pour le Premier Cycle** des filières **I et II** des C.E.S. comportent une étude synchronique divisée en quatre tranches : l'Antiquité en classe de 6°, le Moyen Age en 5°, les Temps modernes en 4° et l'Epoque contemporaine en 3°.

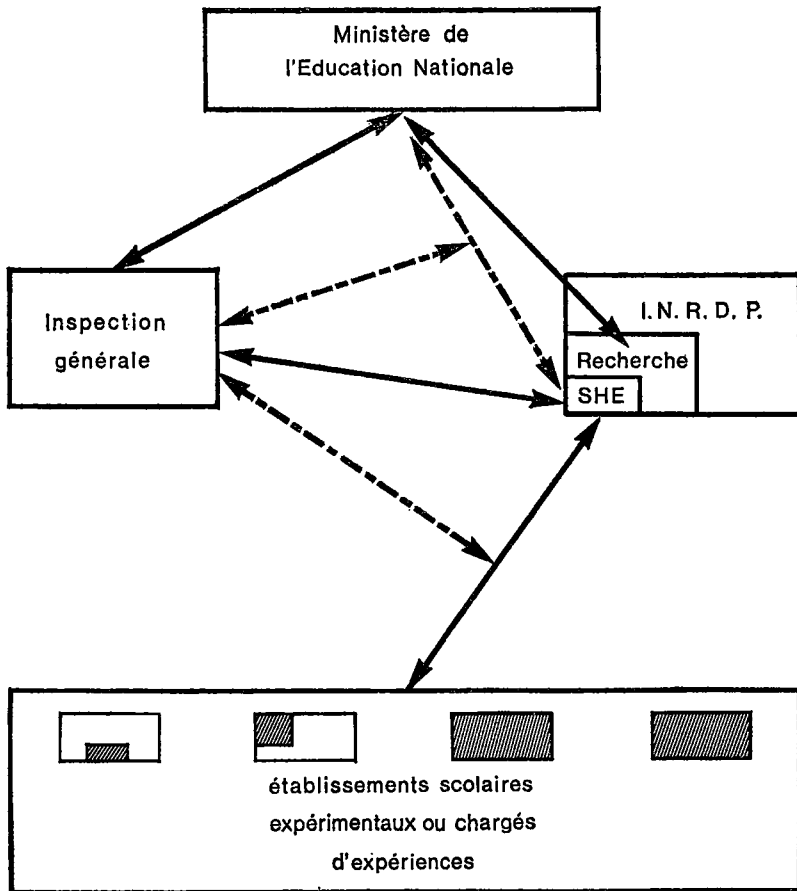
Rappelons que les élèves des filières **III** (6° et 5° de transition et classes pré-professionnelles de niveau ou de préparation à l'apprentissage) n'ont pas d'histoire à leur emploi du temps. **Dans les C.E.T.** l'enseignement général est plus limité qu'au C.E.S., l'effort de ces enfants portant essentiellement sur les apprentissages professionnels; néanmoins ils bénéficient d'une heure d'histoire hebdomadaire, histoire moderne et contemporaine avec questions à option, travail sur documents et dans une perspective très renouvelée.

Les « explications » accompagnant les programmes officiels de 1969 pour l'histoire et la géographie dans le 1^{er} cycle (sections I et II des C.E.S.) insistent sur la nécessité devant laquelle les professeurs sont obligés de **pratiquer des choix** (les tranches synchroniques proposées pour l'étude de l'histoire sont très lourdes, et il convient donc de privilégier les temps forts du passé et éventuellement tel aspect qui se trouverait en relation avec une forte motivation de la classe, avec les grands faits de l'histoire régionale... ou d'importants événements d'actualité). Ces explications prévoient non seulement la possibilité de réaliser des études diachroniques dans le cadre des programmes : une diachronie en histoire ancienne en 6°, une diachronie en histoire du Moyen Age en 5° (les paysans au Moyen Age) etc., mais autorisent même les professeurs qui le souhaiteraient à étudier les thèmes « à la condition d'accepter le contrôle de l'inspection intéressée par tout progrès pédagogique ».

Ces instructions sont donc fort libérales.

Chemin faisant, nous avons plusieurs fois fait allusion aux problèmes de rénovation pédagogique et aux objectifs que nous souhaitons voir poursuivis. Il me reste à préciser l'organisation de la recherche appliquée sur programme de l'I.N.R.D.P. avant de céder la parole aux enseignants-chercheurs du 1^{er} cycle secondaire.

(Tableau n° 2)



Les recherches peuvent être :

- 1/ demandées par le Ministère et l'Inspection générale ;
- 2/ proposées par les sections de recherche ou les enseignants. En ce cas, elles doivent être autorisées par l'I.N.R.D.P., l'Inspection générale et le Ministère.

ORGANISATION DE LA RECHERCHE

Il existe en France deux secteurs officiels de **recherche pédagogique** :

- les recherches **nationales** coordonnées par le Service des Etudes et Recherches Pédagogiques de l'I.N.R.D.P. ⁽¹⁾
- les recherches **académiques** (auparavant : « recherches spontanées ») coordonnées par les C.R.D.P. ⁽²⁾ et les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux en poste dans les diverses Académies.

Nous nous bornerons à parler des **recherches nationales**.

— Qui propose les recherches ?

Les propositions peuvent venir **de la base** : des professeurs mettent au point un projet de recherche et le soumettent à la section concernée du Service des Etudes et Recherches Pédagogiques de l'I.N.R.D.P. (pour l'histoire, la géographie, l'instruction civique et l'initiation aux faits économiques et sociaux : la Section des Sciences Humaines et Economiques). Le projet est étudié par le Chef de Section en liaison avec quelques enseignants-chercheurs et le Directeur de la Recherche. S'il paraît viable et fécond, une demande d'autorisation de recherche est transmise à l'Inspection Générale et au Ministère (voir **tableau n° 2**).

Les recherches peuvent être demandées **par le Ministère**, dans le cadre des objectifs du Ministère (Réforme scolaire en préparation ; évaluation d'expérimentations ; recherches sur structures ou contenus...).

Enfin, **la Section de Recherche** peut proposer des libellés de recherche émanant du Chef de Section ou de chercheurs déjà liés à l'I.N.R.D.P. Dans ce cas, l'accord de l'Inspection Générale et celle du Ministère sont également indispensables.

De quels moyens disposent les chercheurs de l'I.N.R.D.P. ?

Pour les recherches appliquées sur programme agréées par le Ministère, les enseignants-chercheurs reçoivent des « **décharges de service** ». En fait, il est très difficile d'alléger le service des professeurs qui font de la recherche : qui prendrait en charge ces heures effectives devant les élèves, surtout dans le cas où tous les professeurs d'une discipline sont engagés dans la recherche ? Dans certains établissements des postes ont été créés : ces mesures demeurent exceptionnelles. Le Service des Etudes et Recherches Pédagogiques de l'I.N.R.D.P. dispose également de

(1) Institut National de Recherches et de Documentation Pédagogiques. (N.D.L.R.).

(2) Centre régional de Documentation Pédagogique. (N.D.L.R.).

crédits pour les stages nationaux, ce qui permet de réunir une fois par an les chercheurs engagés dans la même recherche à raison d'un délégué par établissement.

Le fait que soit sorti le statut sur les établissements expérimentaux de plein exercice et les établissements chargés d'expériences pédagogiques devrait permettre de sortir de l'impasse concernant les décharges de service. En effet, pour le moment, les professeurs français engagés dans la recherche ont « une surcharge de travail » et non une décharge de service ; leurs efforts ne sont récompensés que par les quelques heures hebdomadaires supplémentaires (1 à 3) correspondant à cette décharge officielle, compensation financière certes, mais qui ne remplace pas le temps dont ces professeurs ont besoin.

Le statut d'établissement expérimental prévoit aussi des moyens matériels (centres de documentation et d'auto-documentation des élèves, crédits pour la reproduction, l'équipement audio-visuel, aménagement des locaux pour le travail en petits groupes...) et des moyens en personnel (suppression des heures supplémentaires, création d'un secrétariat pédagogique...).

En attendant les possibilités budgétaires ouvertes par le statut d'établissement expérimental, les moyens dont la recherche pédagogique a besoin sont en réalité mis en place petit à petit, de façon très diverse selon les établissements; moyens très limités obtenus pour les établissements expérimentaux par l'I.N.R.D.P., moyens académiques, communaux, départementaux... Les C.E.S. expérimentaux sont donc diversement équipés et dotés selon leur ancienneté, leur localisation, le dynamisme du chef d'établissement et des professeurs... comme dans tout autre C.E.S. français.

La diffusion des travaux des équipes.

La Section des Sciences Humaines et Economiques publie **trois bulletins de liaison** destinés aux enseignants-chercheurs mais adressés également aux Inspecteurs Généraux et Pédagogiques Régionaux, aux C.R.D.P. et C.D.D.P. (antennes provinciales de l'I.N.R.D.P. : Centres Régionaux (académiques) de Recherche et de Documentation Pédagogique et Centres Départementaux de Documentation Pédagogique), aux responsables du Ministère et de l'I.N.R.D.P., à un certain nombre d'Instituts de Recherche ou de personnalités pédagogiques de l'étranger...) :

- bulletin de liaison pour les chercheurs du Cycle Élémentaire;
- bulletin de liaison pour les chercheurs du Premier Cycle ;
- bulletin de liaison pour les chercheurs du Second Cycle.

Lorsque les recherches sont plus avancées, nous publions des numéros de la revue « **Recherches Pédagogiques** », revue de l'ensemble du

Service de la Recherche. C'est ainsi que les Sections des Sciences Humaines et Economiques et des Sciences Naturelles ont réalisé le n° 51 « Activités d'éveil à dominante intellectuelle au Cours Préparatoire » (enfants de 5-6 à 6-7 ans). Nous préparons actuellement plusieurs numéros de **Recherches Pédagogiques**, en particulier sur « les recherches en histoire et géographie dans le cycle d'observation » (1^{re} et 2^e années de l'enseignement secondaire : classes de 6^e et 5^e).

La concertation (voir le **tableau n° 3**)

Nos recherches appliquées sur programme sont pratiquées **en équipe**. **Au niveau Elémentaire**, les professeurs d'Ecole Normale travaillent avec les instituteurs ; ce sont les instituteurs qui expérimentent les activités d'éveil dans leur classe, avec leurs élèves, après une solide concertation avec le professeur d'Ecole Normale et en présence de ce dernier. Une discussion entre les deux enseignants suit cette intervention pédagogique : les leçons à tirer des activités réalisées avec les enfants sont tirées ; les critiques sont faites, les objectifs précisés. De la même façon **les enseignants-chercheurs des C.E.S.** expérimentaux se concertent une fois par semaine (en équipe complète) ; les deux heures de concertation, correspondant à une heure de décharge de service, sont en principe inscrites à l'emploi du temps et en fait le sont généralement : c'est la seule façon pour les professeurs d'être tous libres en même temps.

Dans le Second Cycle, les professeurs se concertent comme dans les C.E.S. : préparation du schéma annuel, des travaux par trimestre, des documents utilisés en commun ; prévision des séances audio-visuelles (films 16 mm...) ; réalisation de séquences en circuit fermé (pour les établissements qui en possèdent un)...

- ② **La concertation sur le plan national** est réalisée au moment des **stages nationaux**. Chaque enseignant-chercheur est toujours au courant des problèmes débattus (bulletins de liaison et diffusion de documents à l'usage des seuls chercheurs) ; le collègue qui participe au stage national de recherche représente son équipe ; c'est l'équipe qui le désigne. Lorsque certaines décisions sont à prendre par l'ensemble du groupe, elles le sont toujours au consensus : chacun s'exprime ; le texte à adopter est amendé jusqu'à ce que chacun puisse donner son accord.
- ③ Une **concertation nationale** particulière a lieu au niveau du Cycle **Elémentaire**. Dix professeurs, mandatés par leurs collègues au moment du stage national, forment la Commission Nationale du Cycle Elémentaire (Sciences Humaines). Cette Commission se réunit à l'I.N.R.D.P. cinq ou six fois par an ; ses membres étudient les rapports de recherche des diverses équipes ; cette année, ils préparent le tableau détaillé des objectifs pour les activités d'éveil dans le Cycle Elémentaire (sciences humaines). Cette commission joue un rôle important dans la préparation du stage national annuel.

- Une concertation régionale a lieu à Paris à l'I.N.R.D.P. : **les réunions du groupe parisien de 1^{er} cycle** permettent au chef de section de rester en contact avec les chercheurs de la base entre les stages nationaux. Ces réunions permettent de mettre au point les épreuves d'évaluation et de préparer bien du travail avant la tenue des stages nationaux.

Tableau n° 3

I.N.R.D.P.

RECHERCHES EN HISTOIRE, GEOGRAPHIE
INSTRUCTION CIVIQUE, DANS LE 1^{er} CYCLE
(Section des Sciences Humaines et Economiques)

LA CONCERTATION

- **Concertation permanente** dans chaque C.E.S. :
l'équipe se réunit au moins 1 fois par semaine.
- **Stages nationaux** à l'I.N.R.D.P. à Paris, 2 fois par an (quatre jours consécutifs)
 - 1 délégué par équipe (20) : au choix des équipes ;
 - participation de nombreux enseignants-chercheurs de la région parisienne sur le plan du volontariat d'où environ 30 participants à chaque stage national.
- **Réunions du groupe parisien** (7 établissements)
environ 1 fois par mois (mercredi 14 h 30 - 18 h)
N.B. : il n'y a pas de cours dans les C.E.S. le mercredi après-midi.
- **Coordination nationale** :
 - M^{me} Marbeau : I.P.R. (1) - Maître de Recherche ;
 - depuis Septembre 1973 : M. Audigier, Professeur agrégé (à mi-temps).

(1) Inspecteur Pédagogique Régional.

LES RECHERCHES ENGAGEES EN HISTOIRE ET GEOGRAPHIE DANS LE 1^{er} CYCLE SECONDAIRE

Je me contenterai de commenter le **tableau n° 4** et d'insister un peu sur les recherches **en histoire** dans le 1^{er} cycle.

Les activités d'éveil réalisées à l'Elémentaire ont pour but de favoriser la structuration des **concepts de base** (espace, temps, vie, relations) et les **concepts spécifiques accessibles** à des enfants de moins de 11 ans par des études dans le milieu de vie et des extensions typologiques dans l'espace et le temps), **d'initier les jeunes à la méthode historique et à la méthode géographique**, de mettre en place un **vocabulaire simple** acquis in situ, et un certain nombre de repères ; elles ont pour but de faire acquérir aux enfants des **savoir-faire** (représentations graphiques, croquis, communication orale et écrite...) et des **attitudes** (observation, esprit critique...).

Après cette première scolarité, les jeunes de 11 à 15-16 ans prennent au **C.E.S.** vraiment contact avec les disciplines que sont l'histoire et la géographie ; mais il convient de renforcer les concepts de base, les savoir-faire, le vocabulaire spécifique, de valoriser les attitudes. Il nous a semblé nécessaire de **poursuivre réellement les méthodes actives** et donc d'alléger en 6^e et 5^e les contenus officiels de ce qui, à l'expérience, paraît bien difficile pour des enfants de 11 à 13-14 ans. **Les thèmes d'histoire diachronique** que nous avons choisis sont larges, **intégrateurs** et adaptés à l'âge des enfants.

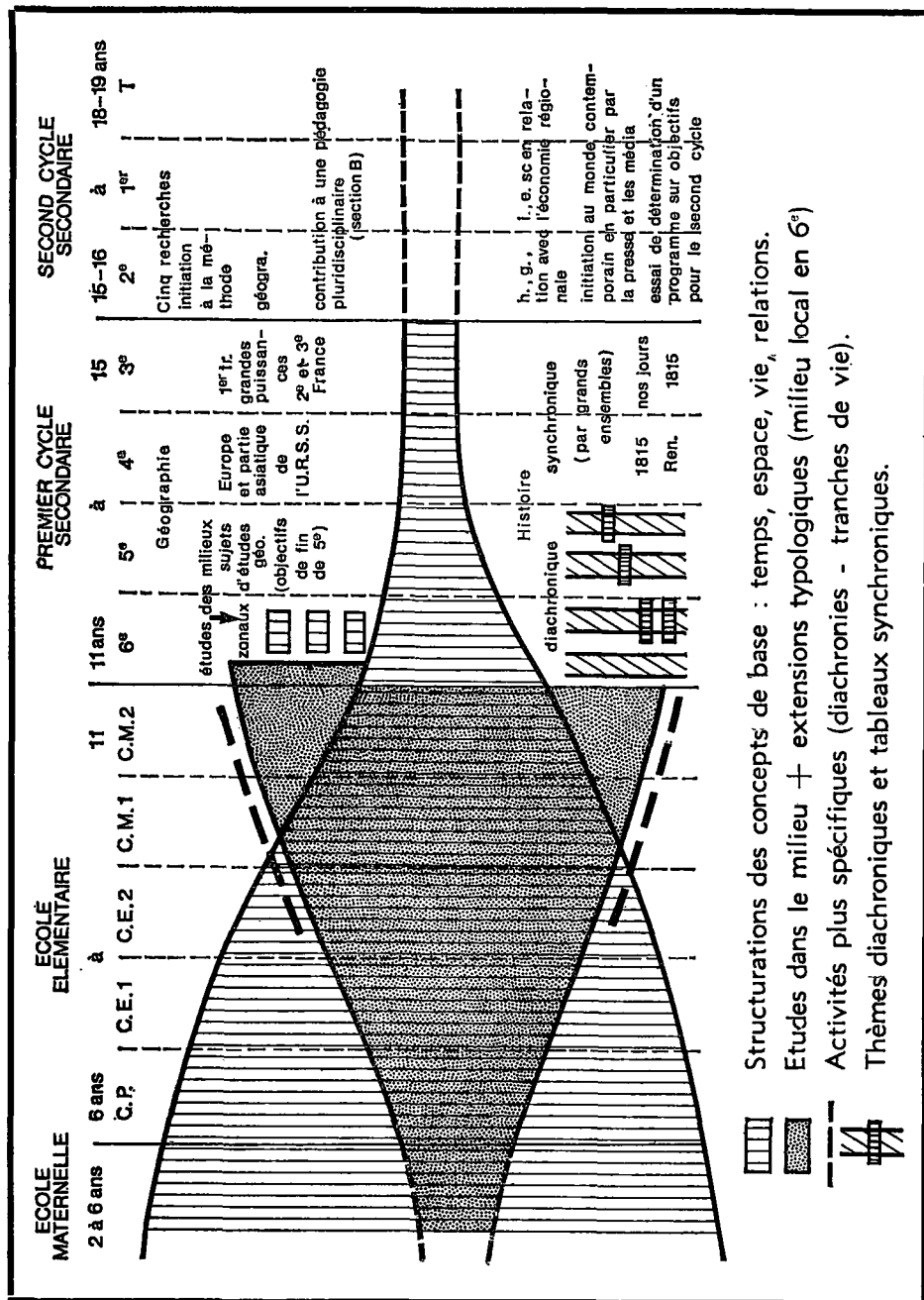
Pour les jeunes, en 6^e, nous avons retenu :

- **l'agriculture**, la nourriture des hommes (de la préhistoire à nos jours) ;
- **le commerce et les transports** (de la préhistoire à nos jours).

L'étude des phénomènes de longue durée, au travers de toute l'histoire de l'humanité, nous semble devoir favoriser la structuration du temps et de la chronologie dans l'esprit de ces enfants. Des épreuves normalisées devront nous permettre de le vérifier en fin de 5^e. Il nous est apparu cependant, qu'il était difficile de laisser de côté les temps forts de l'Antiquité (au programme officiel de 6^e). Nos élèves peuvent changer d'établissement scolaire à leur entrée en 5^e ; il convenait de le prévoir. Par ailleurs, pour tous nos élèves, il nous a semblé bon de réaliser deux **tableaux synchroniques** qui permettent d'étudier des conjonctures historiques, des moments bien choisis où les enfants puissent saisir les actions et interactions, le événements, le tableau ou le mouvement d'une période. C'est ainsi que nous avons choisi **deux tableaux synchroniques** : « Athènes au V^e siècle » et « L'Empire Romain à l'époque des Antonins ».

Nos préoccupations ont été comparables en 5^e : à côté des deux grands thèmes diachroniques : « les grandes croyances, les grandes religions et l'art religieux », d'une part, et « l'éducation de l'enfant dans sa

Tableau n° 4



famille et à l'école » d'autre part, nous avons retenu deux tableaux synchroniques de l'époque médiévale : le monde à l'époque carolingienne et le monde à la fin du XV^e siècle.

Notre schéma expérimental est également original **en géographie** pour le cycle d'observation puisque, tout en ayant conservé le contenu global des programmes officiels (étude de tous les continents à l'exception de l'Europe), nous réalisons, par les méthodes actives et en utilisant le travail indépendant des élèves, **un programme sur objectifs de fin de 5^e.**

Pour le cycle d'orientation, (3^e et 4^e années secondaires) nous n'avons par contre pas encore soumis à l'expérience un schéma très original. Nous avons simplement déplacé « la coupure » entre 4^e et 3^e : en 4^e, nos contenus couvrent la période allant de la Renaissance à 1815 alors que les programmes officiels mettent l'étude de la Révolution Française de 1789 en classe de 3^e.

M^{lle} Goguel va replacer nos recherches en histoire dans leur cadre temporel puisqu'elle doit parler des origines de l'expérience d'histoire au Lycée de Sèvres.

L. MARBEAU,

Inspecteur Pédagogique Régional - Maître de Recherche.
Chef de la Section des Sciences Humaines et Economiques.